

## COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 08/07/2010

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, TOUYA, FRADET, YVORA, RIU.  
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, LESGARDS,  
Excusés : Mme ADOUE, Mr LASSALLE.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

### **\* Point Quai Adour: validation de la transaction.**

Suite à la carence du cabinet Morel, une transaction, validée par le conseil municipal, a été trouvée avec la Sté Soubestre afin que la commune puisse solder la facture de cette société. Quant à elle, conformément à ses engagements, elle entreprendra la réfection des quais dans les semaines qui viennent.

### **\* Acquisition chaises pour la cantine.**

Dans le cadre du renouvellement de mobilier de la cantine, il s'avère nécessaire de renouveler 20 chaises du réfectoire de la cantine. Le conseil donne son accord pour cet achat.

### **\* Délibération ONF pour la parcelle n°5.**

Sur proposition de Mr le Maire, après avis technique de l'ONF, le conseil municipal demande la désignation et la mise en vente en l'année 2010 d'une coupe de bois dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous:

n° parcelle	5
surface totale de la parcelle	4,34 hectares
essence et nature technique de la coupe	Peupliers coupe rase
volume prévisionnel	500 m3
surface parcourue en coupe	2.10 hectares
valeur estimée	14 000 euros
âge des bois	16 ans

### **\* Demande d'aide au nettoyage de peupleraies.**

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Pêche, notre commune sollicite une subvention pour réaliser des travaux de nettoyage des parcelles de peuplier dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, les caractéristiques du projet de nettoyage sont les suivantes:

- la surface à nettoyer est de 2,38 ha
- parcelle cadastrale: B 95
- montant de la demande d'aide: le coût forfaitaire des travaux s'élève à 3 236,80 € et le montant de l'aide financière, représentant 80 % de la dépense subventionnable, sera au maximum de 4 046,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- d'approuver le projet de nettoyage des parcelles sur une surface de 2,38 ha,
- de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDEA pour un montant de 3 236,80 €,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier,
- de désigner l'ONF comme Maître d'oeuvre
  - § pour la constitution de ce dossier
  - § pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide.
- d'inscrire à son budget les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la commune.

### **\* Acquisition camion.**

L'état du camion de la commune nécessite des réparations coûteuses et urgentes. Le conseil municipal a donc opté pour l'achat d'un véhicule d'occasion. Après plusieurs démarches auprès de différents concessionnaires, une proposition a été retenue pour un véhicule de 45 000 kms, garantie 12 mois. Le montant du véhicule s'élève à 17 940,00 € TTC avec une reprise de 1 000 € pour l'ancien camion.

### **\* Règlement Barthes CPIE.**

Le conseil se prononce favorable à l'adhésion au CPIE, avec une voix contre et deux abstentions.

### **\* Autorisation vente lots Pôle médico-commercial.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise (1 abstention) Mr le Maire à signer une promesse de vente avec les différents acheteurs pour une valeur de 100 € le m<sup>2</sup>.

### **\* Renouvellement CDD.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail de Norjaham Larroquette pour 9,10/35ème et de Didier Deslus pour 23/35ème.

**\* Révision tarifs cantine et garderie.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répercuter la révision contractuelle des prix pratiqués par la Sté Ansamble Aquitaine. En conséquence, à partir de la rentrée prochaine, le prix du repas sera:

- en Maternelle: 1,95 €/enfant, en Primaire: 2,35 €/enfant et pour les adultes: 4,50 €/personne.

A partir de septembre 2010 également, le règlement de la garderie s'effectuera mensuellement sur la base de: 17,00 € pour un enfant, 27,00 € pour deux enfants et 35,00 € pour trois enfants.

**\* Révision prix portage repas.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répercuter la révision contractuelle des prix pratiqués par la Sté Ansamble Aquitaine. En conséquence, le prix du repas porté sera de 7,00 € par personne à compter du 1er octobre 2010.

**\* Révision tarif trinquet.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les tarifs de location du trinquet seront à compter du 1er Octobre 2010:

- particulier journée: 10,80 €/h (1 voix contre)- particulier soirée trimestre : 11,80 €/h (1 contre - 3 abst;)
- particulier soirée: 12,60 €/h (1 contre - 2 abst.) - particulier journée trimestre: 10,10 €/h
- ligue: 10,00 €/h. - Tournoi Basco-Landais: 4,50 €/h - Pala: 4,50 €/h

**\* Régime indemnitaire personnel communal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'améliorer le régime indemnitaire au profit des personnels contractuels, stagiaires et titulaires.

En 2010, le versement se fera en partie en juillet, en partie en décembre, ces taux seront respectivement:

- de 135% par semestre pour les agents à temps complet.
- de 115% par semestre pour les agents effectuant plus de 20/35ème.
- de 100% par semestre pour les agents effectuant plus de 10/35ème.
- de 60% par semestre pour les agents effectuant moins de 10/35ème.

Ces taux sont applicables aux bases en vigueur au moment du paiement. Les conditions de présence sont inchangées.

**\* Création poste garde-champêtre Chef.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE (1 voix contre - 1 abstention)

- de créer un poste permanent à temps complet de Garde-Champêtre Chef,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions de Garde-Champêtre Chef,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1er Septembre 2010.

**\* Emploi au Syndicat d'Initiative pour la saison.**

L'emploi temporaire d'Agent d'Animation a été attribué à Elise Mouscardès pour la période du 13 juillet au 04 septembre 2010.

**\* Décisions modificatives.**

- Budget Commune: Afin de régler les intérêts moratoires concernant la facture de Mr SIBE, il convient de transférer la somme de 500 € du chapitre 022 (Dépenses imprévues) au chapitre 6711 (intérêts moratoires).
- Budget Pôle médico-commercial: afin de régler les intérêts moratoires concernant les factures travaux du Pôle (SNATP), il convient de transférer la somme de 800 € du chapitre 6015 au chapitre 6711.

**\* Demande Droit de Préemption Urbain Immeuble Cadasté B n°274 et terrain cadastré D n°741 et 751 p.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**\* Divers.**

- Le Club Saubusse Sport Pelote informe la municipalité que la finale du tournoi Basco Landais se déroulera le Samedi 04 septembre 2010 et souhaite une autorisation jusqu'à 3h du matin, ce que le conseil lui accorde.
- Nom des rues aux lotissements de Coumes, du Beryé et Prada : les rues seront respectivement: Impasse de Coumes, Impasse du Beryé et Rue de la Laiterie.

- Une réunion publique d'information sur les télécommunications, le haut débit et le très haut débit à Saubusse, aura lieu le 27 JUILLET 2010 à 18h00 à la salle des fêtes. Elle sera animée par Mr CARRAYON, chargé de mission à MACS, qui tentera de répondre à vos questions sur la fibre optique, le dégroupage total, les kits satellites pour l'ADSL, les abonnements aux divers opérateurs...
- Une réunion a eu lieu en mairie avec les différents acteurs du pôle commercial, des demandes de subventions vont être faites après la réalisation d'un avant-projet sommaire.
- Afin d'accroître les services rendus par la Poste, Mme Marthiens effectuera deux heures de formation par mois qui seront incluses dans son temps de travail.
- La commune décide de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde, sachant que celui-ci est pris en charge à 80 % par le FEDER et la Région. Cela permettra à la commune de s'équiper d'un téléphone satellitaire pour faire face à des situations comme la tempête Klaus.
- La commission Ecole propose au conseil un devis pour le nettoyage des murs et des vitres de toutes les salles de classes, du dortoir, de la garderie et bibliothèque. La Sté Adour Propreté propose un devis identique à celui de l'année dernière. Le conseil donne son accord.
- La commission Ecole souhaiterait également pouvoir faire chiffrer la remise en peinture de la classe CP. Le conseil donne son accord de principe, la commission peut faire établir des devis.
- Mr le maire est informé par la DDE qu'un feu tricolore "intelligent" sera installé de chaque côté du pont. Ceci impose la mise en sens unique de la descente parallèle au pont vers le chemin de halage. La DDE a laissé entendre au maire qu'elle serait susceptible de participer à la réfection des quais, ce qui soulagerait la participation de la commune.
- Le Sydec informe la commune que la participation communale sera de 18 988 € pour les travaux du lotissement du Prada.
- La Préfecture a donné l'autorisation à la commune de créer un bac dessableur au Chirp. La commission en charge de ces travaux doit mettre cette réalisation en oeuvre.
- Dans le cadre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), un comité de pilotage sera créé afin d'élaborer un plan concernant la traversée du bourg.
- La commission Voirie doit écrire au Conseil Général afin qu'un Stop soit matérialisé en urgence à la Moutasse.
- Pour information, une randonnée cycliste passera à Saubusse le 1er août 2010 entre 7h et 14h.
- Afin d'envisager une participation financière de la mairie dans le cadre des CMR (cours de musique à l'école), le conseil attend de connaître le montant de la participation envisagée par l'A.P.E. et la Coopérative Scolaire.
- La commission Bâtiments est informée des soucis d'éclairage du porche de l'Eglise et doit y remédier.
- Suite aux travaux sur le futur Pôle médico-commercial, de la terre est disponible. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de Mr Serge Lahillade.
- L'Association Voisinage a mis en place un container pour la collecte des vêtements. Il se situe au point tri, à côté du hangar communal.

**\* Les rendez-vous du mois \***

**Dimanche 18 juillet** : Vide Grenier

**Les Mercredis 21 et 28 juillet - 4 et 18 août - 1er septembre** : Tournoi Basco Landais : Main Nue Trinquet

**Samedi 28 août** : DEFI-SPORT

**Samedi 4 septembre** : Finale du tournoi Basco Landais

**Dimanche 5 septembre** : Grillades organisées par Les Anciens Combattants.